



## LES MODALITÉS DE PAIEMENT PONEY-CLUB ET CENTRE EQUESTRE DE KERAVEL



### **Votre inscription au Centre Equestre de Keravel est annuelle.**

L'adhésion est valable du 1<sup>er</sup> septembre N au 31 août N+1. Il est conseillé de s'inscrire tôt afin de bénéficier d'une place dans le cours désiré, dès la fin de l'année précédente.

Il vous appartient de régler lors de l'inscription : votre adhésion, votre licence pour l'année équestre en cours ainsi que votre forfait annuel. Des cartes de 10h sont également disponibles, mais ne sont pas prioritaires sur les places de cavaliers inscrits à l'année. **Les cours d'équitation, activités, forfaits, et cartes sont payables d'avance.**

### **LES MOYENS DE PAIEMENT ACCEPTES**

Le Centre Equestre de Keravel accepte les paiements suivants :

- ✓ Espèces
- ✓ Chèques
- ✓ Chèques Vacances ANCV
- ✓ Chèques Sport ANCV
- ✓ Virements (RIB sur demande)

### **LES MODALITES DE PAIEMENT**

#### Paiement total à l'inscription :

Le paiement de l'adhésion, de la licence, des cours et activités sont payés en seule fois à l'inscription.

#### Paiement en 2 à 10 fois :

Vous avez toutefois la possibilité de régler au moyen de plusieurs chèques.

Pour le forfait annuel uniquement, vous avez la possibilité de bénéficier d'une facilité de paiement pouvant aller de 2 à 10 fois **SANS FRAIS**. Cette facilité de paiement n'est pas automatique, ni obligatoire, mais un service que nous rendons à notre clientèle à titre gratuit. Nous ne prélevons aucuns frais sur ce paiement en plusieurs fois.

La facilité de paiement s'effectue par plusieurs chèques, encaissés au plus tard de Septembre à Juin (10 fois). Les chèques sont encaissés le 05 de chaque mois.

Il faut bien indiquer **AU DOS DU CHEQUE**, le mois d'encaissement souhaité.

Il est toutefois possible, d'effectuer ces règlements par virements bancaires, dans ce cas, un **CHEQUE DE CAUTION** du montant du forfait annuel sera demandé. Les virements devront être effectués entre le **1er et le 5 du mois**.

#### Inscription en cours d'année :

Les tarifs en vigueur seront appliqués au prorata des séances restantes, le montant de l'adhésion club sera calculé selon la durée restante, sauf la licence FFE due en totalité.

#### Arrêt en cours d'année :

Il n'y a pas de remboursement de l'année en cours.